

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUIN 2017

N° 2017-07-04

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133
Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252
Présentes : 46
Exprimées par pouvoirs : 105
Total (mini 127) : 151

Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 6 voix)**

Anne-Sophie RIGAULT

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

**34 représentants des communes, communes associées et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Mutualisation de l'ingénierie territoriale entre le Syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale

- ◆ Vu la délibération n°2013-12-02 du 13 décembre 2013, actant la candidature du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales pour assurer le portage administratif et juridique du programme LEADER 2014-2020. Cette dernière ayant été retenue en février 2015.
- ◆ Vu la délibération n°2017-04-01 du 9 mars 2017, actant un partenariat entre le Pays Une Autre Provence, le Syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale pour mutualiser de l'ingénierie.

La Présidente expose :

Le Pays Une Autre Provence et le Syndicat mixte du Parc ont établi un partenariat autour du portage de l'ingénierie territoriale, ce partenariat s'est accentué avec le portage administratif et financier du programme LEADER.

Pour rappel en février 2017, suite à une proposition du Pays Une Autre Provence, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale (CC-BDP) a sollicité le Pays UAP pour mutualiser du temps d'ingénierie de l'agent Chef de projet LEADER. Une convention tripartite Pays UAP, CC-BDP et Syndicat mixte du Parc a alors été passée pour les mois de mars, avril et mai 2017.

La convention ayant pris fin, la CC-BDP et le Syndicat mixte du Parc souhaitent renouveler le partenariat jusqu'à la fin de l'année 2017.

La Présidente propose de mutualiser avec la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale :

- 20 jours d'un agent du Syndicat mixte du Parc sur l'accompagnement à l'élaboration du schéma de développement touristique de la CC-BDP, les éventuels appels à projets ainsi que sur des réflexions autour de partenariats entre les deux structures,
- 25 jours maximum modulables par avenant de l'agent chargé de l'informatique et des réseaux au Syndicat mixte du Parc pour accompagner la CC-BDP dans le développement d'outils collaboratifs et pour son expertise de développement et maintenance des réseaux informatiques.

A cet effet, une convention sera établie afin de définir les engagements de chacune des parties, notamment la contrepartie financière apportée par la Communauté de communes pour couvrir les charges salariales des agents.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Autorise** la Présidente à signer toute convention et acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ